

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [stephanie Falardeau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/cc68d4936caa29dd0d24dae0>

Date d'obtention : 2021-02-12 20:30:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes Sexto consistent à rencontrer le signaleur ou la victime sur la situation (s'assurer que la situation est en lien avec le milieu scolaire sinon référer à la police). Par la suite, une évaluation de l'incident est faite ainsi qu'une vérification de l'information auprès de autres personnes concernées (autre que l'investigateur).

Par la suite si l'intervenant évalue que l'intention est malveillante ou de nature criminelle, l'intervenant doit contacter aussitôt la police sans rencontrer l'investigateur.

Si l'intention est impulsive, l'intervenante doit rencontrer l'investigateur, confisquer le cellulaire par la suite et contacter la police qui s'assurera de faire une sensibilisation auprès des personnes impliquées concernant les sextos.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Peu importe la situation qui est en lien avec le milieu scolaire, les étapes du protocole Sexto doit être respecter a la lettre. Ceci facilite d'avantage l'intervention. Le protocole est rassurant pour l'ensemble des gens impliquées (parents, victime, police, investigateur et intervenant)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate est selon moi, La prise d'information et la rencontre avec l'investigateur. Cette étape doit être suivi de la bonne méthode pour que tous les éléments soient pris en considération et que les preuves soient recevable en Cour.